



## PROVINCE DE QUEBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour de juin deux mille onze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents : M. Allen Cormier, préfet  
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat  
M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts  
M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre  
M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui  
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude  
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre  
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est absent : M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :  
M<sup>me</sup> Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Michel Thibault, personne-ressource  
M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7072-06-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7073-06-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2011 a été courriellé à chacun des maires le 18 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

# MRC

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7074-06-2011

Liste des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 13 855,69 \$  
Comptes payés, pour un total général de 335 608,59 \$  
Paiements par dépôts directs, pour un total général de 30 204,08 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE
----------------

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7075-06-2011

Appui MRC du Rocher-Percé, mesures additionnelles d'aide aux territoires, programme AccèsLogis

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Rocher-Percé relative à des mesures additionnelles d'aide aux territoires dans le cadre du programme AccèsLogis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC du Rocher-Percé dans ses démarches afin qu'elle sollicite la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM) pour que celle-ci demande au gouvernement du Québec de poursuivre les mesures additionnelles d'aide aux territoires dans le cadre du programme AccèsLogis, en prévoyant le financement suffisant pour assurer la réalisation des projets de logements communautaires en développement et en voie de réalisation et que le gouvernement reconduise ce programme, pour une période de cinq ans, de façon à réaliser 15 000 logements coopératifs et à but non lucratif au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7076-06-2011

Appui MRC de La Côte-de-Gaspé, aide financière à l'égard des infrastructures de villégiature et de récréotouristique, pluies abondantes décembre 2010

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de La Côte-de-Gaspé relative aux infrastructures de villégiature et de récréotouristique détériorées par les pluies abondantes de décembre 2010.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de La Côte-de-Gaspé dans ses démarches afin qu'elle demande au ministère de la Sécurité publique de confirmer, dans les meilleurs délais, les modalités d'aide financière applicables à l'égard des infrastructures de villégiature et de récréotouristique détériorées par les pluies abondantes de décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7077-06-2011

Appui MRC de Rouville, exonération de responsabilité prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* pour les municipalités poursuivies

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Rouville relative à l'exonération de responsabilité prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* pour les municipalités poursuivies.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Rouville dans ses démarches afin qu'elle demande au ministre de la Sécurité publique de mettre en place un service de contentieux dont le mandat serait de prendre en charge le support juridique nécessaire dans les cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* pour les municipalités poursuivies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7078-06-2011

Projet *Culture et exploitation d'une érablière à des fins acéricoles sur les lots intramunicipaux*

CONSIDÉRANT QUE M. Linka Pelletier désire obtenir un permis d'intervention pour son projet de culture et d'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles située sur les lots 25 et 26 du rang IV canton Romieu;

CONSIDÉRANT QUE ces lots font partie de la *Convention d'aménagement forestier* (copie de ladite convention a été déposée au registre public le 5 novembre 2010 sous le numéro 89810110501) dont la MRC de La Haute-Gaspésie est détentrice.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de retrancher une partie de la superficie des lots 25 et 26, totalisant 19.7 hectares, du rang IV canton Romieu de la *Convention d'aménagement forestier* pour la réalisation du projet de culture et d'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles de M. Linka Pelletier, tel qu'indiqué sur la carte ci-annexée.
2. dépose cette carte dans les annexes du livre des délibérations sous la cote A-500.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7079-06-2011

Appui projet *Maison L'Essentielle*

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'organisme *Maison L'Essentielle* pour le projet *Maison L'Essentielle*;

CONSIDÉRANT l'objectif général de ce projet:

consiste à créer un milieu rassembleur pour la famille : les jeunes, les adultes avec ou sans enfant et les aînés,  
offre, dans un milieu de vie, un lieu d'échanges, de discussions et des activités sociales, culturelles, artistiques, reposant sur des ateliers de petits groupes, animés par des intervenants locaux ou extérieurs au milieu,  
place les enfants et les jeunes au centre de la vie communautaire, auprès d'adultes significatifs, tant leurs parents que leurs grands-parents. La Maison veut devenir un milieu de vie accueillant et sécuritaire pour eux,  
pour les adultes, l'endroit sera un lieu de rencontre dans le cadre d'échanges-discussions en santé, alimentation, stress, loisirs, etc.  
enfin, pour les aînés, ce lieu de rencontre visera à favoriser principalement le contact humain, socialiser, briser l'isolement et se garder actifs ;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes les générations, la *Maison L'Essentielle* comptera différents services : salles de rencontre, accès Internet et centre de documentation, équipements sportifs d'entraînement, cuisinette, jeux, musique, le tout dans des lieux aménagés en permanence;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de la *Maison L'Essentielle* sera à Gros-Morne dans la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Maison L'Essentielle* ne se limite pas au seul village de Gros-Morne qui tient à offrir un lieu rassembleur aux autres villages de l'est de la MRC de La Haute-Gaspésie, soit de La Martre à Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE sa mission sera d'accueillir les services des organismes communautaires de la MRC de La Haute-Gaspésie, en raison de leur mission et des activités existantes ; de créer les activités qu'ils ne peuvent offrir dans le but d'une prise en main individuelle et collective et de contribuer au développement communautaire et à l'amélioration de la qualité du tissu social pour toutes les familles qui résident dans l'est de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le projet *Maison L'Essentielle*, de l'organisme Maison L'Essentielle, qui consiste à implanter un centre de services communautaires pour l'est de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7080-06-2011

Nomination au conseil d'administration du CAUREQ

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, comme représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie au conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) vient à échéance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. renouvelle le mandat de M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, comme représentant de la MRC au conseil d'administration du CAUREQ pour l'année 2011-2012;
2. nomme Mme Jovette Gasse, maire de Marsoui, comme substitue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7081-06-2011

Nomination au comité de gestion incendie du CAUREQ

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Carol Dugas, chef des services en sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat, comme représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie au comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) vient à échéance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. renouvelle le mandat de M. Carol Dugas, chef des services en sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat, comme représentant de la MRC au comité de gestion incendie du CAUREQ pour l'année 2011-2012;
2. nomme M. Jasmin Roy, coordonnateur incendie de la MRC, comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### VOLUME DE BOIS RÉCOLTÉS SAISONS 2008 ET 2010, MRNF

On dépose le courriel du 27 mai 2011 de M. Yvan Synnott, technicien forestier, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, relatif aux volumes récoltés pour les saisons 2008-2010.

Ce courriel fait suite à la résolution numéro 7063-05-2011 titrée *Bois coupé sur les lots intramunicipaux de la MRC*.

## PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Le gouvernement du Québec a modifié le *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* afin d'ajouter un nouveau volet, le volet 3, qui vise à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région.

Ce programme sera pris en considération. La MRC de La Haute-Gaspésie évaluera ses besoins par rapport à ce programme.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7082-06-2011

- Pacte rural, projet *Camp de jour estival à Cap-Chat*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat pour le projet *Camp de jour estival à Cap-Chat*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 3 500 \$ à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat, pour le projet *Camp de jour estival à Cap-Chat*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7083-06-2011

Pacte rural, projet *Revitalisation d'Éole Cap-Chat*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre d'interprétation et de Recherche de l'Énergie Éolienne (C.I.R.D.E.) pour le projet *Revitalisation d'Éole Cap-Chat*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ au Centre d'interprétation et de Recherche de l'Énergie Éolienne (C.I.R.D.E.), pour le projet *Revitalisation d'Éole Cap-Chat*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7084-06-2011

Pacte rural, projet *Festival International de Cerf-volant – 5<sup>e</sup> édition*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le FestivalVent de La Haute-Gaspésie pour le projet *Festival International de Cerf-volant – 5<sup>e</sup> édition*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 1 500 \$ au FestivalVent de La Haute-Gaspésie, pour le projet *Festival International de Cerf-volant – 5<sup>e</sup> édition*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7085-06-2011

Pacte rural, projet *Camp estival spécialisé en arts du cirque – Ville de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Camp estival spécialisé en arts du cirque – Ville de Sainte-Anne-des-Monts*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 7 840 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour le projet *Camp estival spécialisé en arts du cirque – Ville de Sainte-Anne-des-Monts*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7086-06-2011

Pacte rural, projet *Municipalité de La Martre 2011*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de La Martre pour le projet *Municipalité de La Martre 2011*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 10 400 \$ à la Municipalité de La Martre, pour le projet *Municipalité de La Martre 2011*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de La Martre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7087-06-2011

Pacte rural, projet *Agente culturelle*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de Développement de Marsoui pour le projet *Agente culturelle*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 4 545 \$ au Comité de Développement de Marsoui, pour le projet *Agente culturelle*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de Marsoui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7088-06-2011

Pacte rural, projet *4<sup>e</sup> édition – Rendez-vous des Arts Marsois et site Web de la municipalité*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Marsoui pour le projet *4<sup>e</sup> édition – Rendez-vous des Arts Marsois et site Web de la municipalité*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 4 000 \$ à la Municipalité de Marsoui, pour le projet *4<sup>e</sup> édition – Rendez-vous des Arts Marsois et site Web de la municipalité*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de Marsoui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7089-06-2011

Pacte rural, projet *Soutien à la jeunesse locale*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de développement Claude à Rebours pour le projet *Soutien à la jeunesse locale*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 2 000 \$ au Comité de développement Claude à Rebours, pour le projet *Soutien à la jeunesse locale*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de Rivière-à-Claude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7090-06-2011

Pacte rural, projet *Festival Gros-Morne – Édition country*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Corporation Festival Gros-Morne pour le projet *Festival Gros-Morne – Édition country*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 8 000 \$ à la Corporation Festival Gros-Morne, pour le projet *Festival Gros-Morne – Édition country*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7091-06-2011

Fonds de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Recyc'toi*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Carrefour Jeunesse Emploi pour le projet *Recyc'toi*, présentée dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 10 000 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi, pour le projet *Recyc'toi*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2697999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7092-06-2011

Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles, *175<sup>e</sup> anniversaire de la première famille à venir s'installer au village de Marsoui, sous le thème Marsoui mes souvenirs, Marsoui mon avenir*

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au comité consultatif de la *Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles* pour le projet *175<sup>e</sup> anniversaire de la première famille à venir s'installer au village de Marsoui, sous le thème Marsoui mes souvenirs, Marsoui mon avenir*,

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par ce comité d'accorder une aide financière, non remboursable, de 500 \$, au comité de développement de Marsoui pour le projet *175<sup>e</sup> anniversaire de la première famille à venir s'installer au village de Marsoui, sous le thème Marsoui mes souvenirs, Marsoui mon avenir*,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 500 \$, au comité de développement de Marsoui pour le projet *175<sup>e</sup> anniversaire de la première famille à venir s'installer au village de Marsoui, sous le thème Marsoui mes souvenirs, Marsoui mon avenir*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2110349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7093-06-2011

Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles, *La Traversée du parc de la Gaspésie et le Défi cycloportif de la Traversée du parc de la Gaspésie (3<sup>e</sup> édition)*

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au comité consultatif de la *Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles* pour le projet *La Traversée du parc de la Gaspésie et le Défi cycloportif de la Traversée du parc de la Gaspésie (3<sup>e</sup> édition)*;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par ce comité d'accorder une aide financière, non remboursable, de 500 \$, à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *La Traversée du parc de la Gaspésie et le Défi cycloportif de la Traversée du parc de la Gaspésie (3<sup>e</sup> édition)* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 500 \$, à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *La Traversée du parc de la Gaspésie et le Défi cycloportif de la Traversée du parc de la Gaspésie (3<sup>e</sup> édition)*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2110349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7094-06-2011

Inscription à clicSÉCUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, ci-après les représentantes, à signer, au nom de la MRC de La Haute Gaspésie, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elles jugeront utile et nécessaire à cette fin;
2. autorise le ministre du Revenu à communiquer aux représentantes les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR;

3. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie à signer et approuver la résolution mentionnée ci-dessus. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la MRC et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7095-06-2011

Résolution numéro 7095-06-2011 inexistante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7096-06-2011

Projet : Diversification et restructuration économique – An II  
MAMROT/dossier : P5200-FSR-2541

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec contribuera financièrement à la réalisation du projet visant la diversification et la restructuration économique de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'une somme maximale de 150 000 \$ sera réservée à même le *Fonds d'intervention stratégique régionale*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à signer le protocole d'entente avec le représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans lequel seront déterminées les modalités du versement de l'aide financière pour le projet *Diversification et restructuration économique – An II* pris à l'intérieur du *Fonds d'intervention stratégique régionale* (MAMROT/dossier : P5200-FSR-2541).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7097-06-2011

Nomination administrateur au conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le poste d'administrateur représentant le secteur d'économie sociale au conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie est disponible;

CONSIDÉRANT QUE, par la voie du journal local, édition du 11 mai 2011, les citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie ont été invités à poser leur candidature à ce poste d'administrateur ;

CONSIDÉRANT QU'une seule candidature a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE la candidate est issue du milieu d'économie sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE nomme Mme Hélène St-Laurent représentante du secteur d'économie sociale au conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7098-06-2011

Entente de service relative au système informatique avec Gaspésie Services Techniques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie possède et utilise des équipements informatiques dans l'exercice de ses opérations quotidiennes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à signer une entente de service avec Gaspésie Services Techniques afin que ce dernier prenne en charge toutes

les activités relatives à l'opération du système informatique, dont la période sera du 14 juin 2011 au 31 mars 2012, au coût de 3 189,36 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7099-06-2011

Centre Exploramer, aide financière

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé une aide financière de 10 000 \$ au Centre Exploramer pour son prochain exercice financier 2011-2012 (réf. : résolution numéro 7004-04-2011).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise à prélever 10 000 \$ sur le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD) 2011-2012 et à remettre cette somme au Centre Exploramer pour son prochain exercice financier 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7100-06-2011

Nomination au comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CONSIDÉRANT QUE le comité d'approbation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion sociale (phase II) est inactif ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion sociale est inactif;

CONSIDÉRANT QU'on doit former un nouveau comité pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace le comité d'approbation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion sociale (phase II) et le comité de pilotage du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion sociale par le comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
2. nomme les organismes suivants, lesquels délègueront une personne pour participer à ce comité :

Table des organismes communautaires
Carrefour-ressources
Centre local d'emploi
Centre de santé et de services sociaux de La Haute-Gaspésie
Conseil des maires de la MRC
Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie
Sûreté du Québec
Centre local de développement de La Haute-Gaspésie
Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts
Office municipal d'habitation de Cap-Chat
Centre de la petite enfance
Commission scolaire des Chic-Chocs
Les Bouts de papiers de La Haute-Gaspésie
Préfet
Haute-Gaspésie en Forme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7101-06-2011

Remplacer la résolution numéro 7056-05-2011 *Compensation pour le directeur général et secrétaire-trésorier*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 7056-05-2011 titrée *Compensation pour le directeur général et secrétaire-trésorier* ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le départ du directeur général de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Jacques Paquin, le 21 février 2011, le directeur

général adjoint, M. Michel Thibault, a assumé la fonction de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE M. Thibault assumera cette fonction jusqu'au 6 juin 2011, date à laquelle sera nommée la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes ;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 7 juin 2011 jusqu'à son départ, prévu le 14 octobre 2011, M. Thibault deviendra, pendant cette période de transition, personne-ressource auprès de Mme Deschênes ;

CONSIDÉRANT QU'après son départ, M. Thibaut demeurera personne-ressource auprès de Mme Deschênes jusqu'en décembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE dédommage M. Michel Thibault, pour ce qui précède, en prolongeant son contrat de travail à titre de personne-ressource pour une période de six semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ÉTATS DES RÉSULTATS PROJETS VVAP ET FLPES

Pour donner suite à la demande de Mme Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts, lors de la séance du 9 mai 2011, on dépose, pour information, les documents suivants :

Projet VVAP (suivi), état des résultats du 31 mai 2011

Projet *Lutte contre la pauvreté*, état des résultats du 31 mai 2011

#### DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT

Une demande d'exclusion de la zone inondable de la rivière Cap-Chat des lots 65-5-7 et 65-A-1 a été déposée.

En raison de l'absence d'étude réalisée par un professionnel compétent confirmant qu'il n'y a aucun risque d'inondation dans ce secteur, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie ne peut donner suite à cette demande.

Une lettre sera expédiée au demandeur, M. Yves Fournier, en lui précisant qu'une étude est en cours relativement à la rivière Cap-Chat, réalisée par le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, dans le but de réaliser une cartographie.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7102-06-2011

Délivrance certificat de conformité règlement numéro 11-732 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 11-732 Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 Ajout d'un usage dans la zone M.131*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 11-732 Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 Ajout d'un usage dans la zone M.131* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7103-06-2011

Délai supplémentaire pour le rapport financier 2010 et le rapport du vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a demandé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une prolongation jusqu'au 30 juin 2011 afin de déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe de la MRC, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 (réf. résolution numéro 7019-04-2011);

CONSIDÉRANT que l'un des organismes n'a toujours pas fourni à la MRC ses états financiers, lesquels doivent être consolidés avec ceux de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui accorder, à nouveau, une prolongation jusqu'au 15 août 2011 pour déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe de la MRC, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7104-06-2011

Ski en arrière-pays dans les Chic-Chocs

CONSIDÉRANT QUE selon les dernières estimations de fréquentation hivernale des Chic-Chocs, basées sur l'hébergement et la vente de droits d'accès dans le parc national de la Gaspésie et l'achalandage quotidien par les utilisateurs locaux, le nombre de visiteurs de décembre à avril se situe autour de 20 000 personnes pour un séjour moyen de 2.5 jours par personne, soit 20% de la fréquentation annuelle;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses quotidiennes de l'ordre de 200 \$ à 250 \$ par personne pour les repas, l'hébergement, l'essence, les services et les équipements génèrent des retombées économiques actuelles du tourisme hivernal en Haute-Gaspésie estimées à près de 5 millions de dollars par année ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements majeurs de plusieurs millions de dollars du Gouvernement du Québec et de l'entreprise privée, au cours des dix dernières années, pour mettre en place une offre de ski en arrière-pays diversifiée et complémentaire visent à positionner les Chic-Chocs comme une destination de montagne de calibre international unique dans l'est de l'Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur du récréotourisme et du tourisme d'aventure cadre parfaitement dans les différentes politiques de développement régional et provincial telles que l'Entente Québec Nature<sup>1</sup>, le Programme ACCORD<sup>2</sup>, le PRDIRT<sup>3</sup> et le Projet de mise en valeur des activités de montagne dans les Chic-Chocs<sup>4</sup> ;

CONSIDÉRANT QUE la Gaspésie est la seule région du Québec, mais aussi du Canada, qui a été choisie par National Geographic comme l'une des 20 meilleures destinations touristiques dans le monde en 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les principaux acteurs de l'industrie du ski dans les Chic-Chocs sont convaincus du potentiel extraordinaire de ce territoire pour en faire *LA DESTINATION* de ski hors piste dans l'est de l'Amérique du Nord ;

---

<sup>1</sup> **Entente Québec Nature** du Ministère du Tourisme, de la Sépaq et d'Aventure Écotourisme Québec qui vise le développement de produits novateurs et la mise en marché centrée sur les parcs nationaux ;

<sup>2</sup> **Programme ACCORD** du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui identifie le récréotourisme parmi les 3 créneaux d'excellence pour le développement et la diversification de l'économie régionale ;

<sup>3</sup> **PRDIRT** (Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire) de la Conférence régionale des élus (es) de la Gaspésie et des Îles qui vise à procurer richesse et prospérité aux collectivités par l'utilisation optimale et durable des ressources à travers notamment le développement d'activités de plein air associées aux montagnes et à la neige ;

<sup>4</sup> **Projet de mise en valeur des activités de montagne** de la Société d'aide au développement des collectivités de Gaspé-Nord qui identifie les Chic-Chocs comme pôle touristique à développer avec des produits hivernaux.

CONSIDÉRANT QUE les principaux acteurs de l'industrie du ski dans les Chic-Chocs évaluent que la mise en valeur des montagnes de la Gaspésie, avantageusement situées à proximité du plein grand bassin de skieurs au monde, a le potentiel de devenir un fort moteur économique pour notre région dont les retombées pourraient atteindre 25 millions de dollars par année d'ici 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le milieu local et régional (municipalités, MRC, CRÉ) reconnaît l'importance et le potentiel du tourisme hivernal et en particulier du ski en arrière-pays dans les Chic-Chocs et supporte l'industrie dans la mise en valeur des montagnes gaspésiennes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande que:

- 1) des secteurs propices au développement privilégié du ski en arrière-pays soient identifiés par les gestionnaires de territoire (MRNF, Sépaq) en collaboration avec l'industrie pour ensuite être zonés et gérés de façon à favoriser l'essor de l'activité commerciale et communautaire ;
- 2) les gestionnaires de territoire (MRNF, Sépaq) facilitent l'accès et l'aménagement des terrains propices au ski en arrière-pays par l'obtention de permis, autorisations et ententes de plus longue durée qui sécurisent les investissements en plus de favoriser le développement des activités par le gel des coûts de bail et redevances ;
- 3) des investissements publics et privés permettent la mise à niveau des infrastructures et services d'accès à la région (aéroport, routes, services de navette, tours opérateurs, etc.) qui favorisent la venue de visiteurs de partout à travers la province et de l'extérieur ;
- 4) les organismes et ministères de support au développement (CRÉ, DEC, SADC, CLD, MAMROT, MDEIE, etc.) mettent en place des programmes qui permettent le financement des besoins spécifiques de cette industrie ;
- 5) le financement adéquat et récurrent des activités et services de sécurité publique du Centre d'avalanche soit assuré par une entente spécifique impliquant la CRÉ et les ministères concernés et intéressés tels que le MSP, le MAMROT, le MDDEP, le MTQ, le MRNF et le MDEIE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7105-06-2011

Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) tient son congrès les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès sera un lieu d'information, d'échanges et d'enrichissement pour le monde municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7106-06-2011

Règlement judiciaire dossier n° 125-22-000951-094

CONSIDÉRANT l'instance judiciaire en cours dans le dossier portant le numéro 125-22-000951-094;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite intentée contre la MRC de La Haute-Gaspésie par la demanderesse, madame Claire St-Laurent, s'élève à 53 185,20 \$;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'instance désirent conclure une entente à l'amiable, et ce, sans admission ni préjudice quant aux faits allégués;

CONSIDÉRANT les pourparlers intervenus entre les procureurs respectifs des parties à l'instance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, pour conclure et signer une entente permettant de régler définitivement, à l'amiable, l'ensemble du litige dans le dossier judiciaire précité et dans laquelle la MRC s'engage à verser la somme de 16 500 \$ à la demanderesse, Mme Claire St-Laurent, et assumera les frais judiciaires encourus dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7107-06-2011

Assemblée générale annuelle de la Fondation villes et villages d'art et de patrimoine

CONSIDÉRANT QUE la Fondation villes et villages d'art et de patrimoine tient son assemblée générale annuelle le 14 juin 2011 à Saint-Nicolas;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise l'agent de développement culturel VVAP, M. Jean-Sébastien Barriault, à participer à l'assemblée générale annuelle le 14 juin 2011 à Saint-Nicolas;
2. demande à M. Barriault de lui faire rapport de cette assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7108-06-2011

Gestion du FSTD, abroger la résolution numéro 6721-06-2010 et remplacer la résolution numéro 7021-04-2011

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'abroger la résolution numéro 6721-06-2010 titrée *Budget de fonctionnement poste coordonnateur des fonds de diversification et des communications*;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de remplacer la résolution numéro 7021-04-2011 titrée *Gestion du FSTD*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire confier au CLD de La Haute-Gaspésie la gestion du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD) 2010-2013.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 6721-06-2010 titrée *Budget de fonctionnement poste coordonnateur des fonds de diversification et des communications*;
2. remplace la résolution numéro 7021-04-2011 titrée *Gestion du FSTD* par celle-ci;
3. demande au CLD de La Haute-Gaspésie d'administrer le *Contrat de diversification et de développement* dans le cadre du FSTD signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Haute-Gaspésie le 13 janvier 2010;
4. accorde au CLD de La Haute-Gaspésie une aide financière de 45 000 \$ à même le FSTD, et ce, pour permettre l'embauche d'une

ressource durant la durée de l'entente-cadre à compter du 11 avril 2011;

5. entreprenne des démarches afin de trouver le financement pour maintenir en place une personne-ressource jusqu'à la fin de l'entente-cadre;
6. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente à ce sujet avec le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7109-06-2011

Appui MRC du Lac-Saint-Jean-Est, programmes RénoVillage et LAAA

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Lac-Saint-Jean-Est relative à une demande d'injection de nouveaux budgets dans le cadre des programmes RénoVillage et LAAA par la voie de sa résolution numéro 6963-05-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Lac-Saint-Jean-Est demande :

au gouvernement du Québec de dégager immédiatement de nouveaux budgets dans le cadre du *Programme d'aide à la rénovation en milieu rural* (RénoVillage) et du *Programme de logements adaptés pour aînés autonomes* (LAAA) ;

au gouvernement du Québec de majorer les budgets consentis de ces programmes par rapport aux années antérieures, et ce, afin de permettre aux MRC du Québec de répondre aux besoins constatés sur leur territoire;

à la Fédération québécoise des municipalités de faire les représentations qui s'imposent afin de dénouer la présente situation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie, pour les motifs mentionnés précédemment, la résolution numéro 6963-05-2011 titrée *Demande d'injection de nouveaux budgets dans le cadre des programmes RénoVillage et LAAA* de la MRC du Lac-Saint-Jean-Est ;
2. demande, également, au gouvernement du Québec de respecter l'entente signée entre la Société d'habitation du Québec et la Fédération québécoise des municipalités concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat dont, notamment l'obtention de budgets récurrents et stables pour les mandataires et que ceux-ci soient informés, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année précédant l'année de référence, des budgets alloués afin de permettre de planifier leurs interventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### DÉPÔT DU RAPPORT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011 (31 MAI 2011) DES PROGRAMMES SHQ

On dépose le *Rapport de fin d'année financière 2010-2011 (31 mai 2011)* des programmes de la Société d'habitation du Québec. Ce rapport est déposé pour information.

# ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7110-06-2011

Projet : Aménagement des écocentres et sensibilisation  
MAMROT/dossier : P5200-FAT-3256

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a signé un protocole d'entente pour le projet *Aménagement des écocentres et sensibilisation* (MAMROT/dossier : P5200-FAT-3256), dans lequel on a déterminé les modalités de versement de l'aide financière consentie par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT l'article 2.6 de ce protocole d'entente, la MRC ne pourra compléter ce projet avant le 31 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire poursuivre ce projet et prévoit le compléter au plus tard le 31 décembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. demande au gouvernement du Québec de lui accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2011 pour compléter le projet *Aménagement des écocentres et sensibilisation* (MAMROT/dossier : P5200-FAT-3256) ;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'*addenda* au protocole d'entente pour ce projet avec le représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7111-06-2011

Projet : Aménagement des écocentres et sensibilisation, embauche  
MAMROT/dossier : P5200-FAT-3256

CONSIDÉRANT QU'avec l'accord du gouvernement du Québec, la MRC de La Haute-Gaspésie poursuivra le projet *Aménagement des écocentres et sensibilisation* (MAMROT/dossier : P5200-FAT-3256);

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, la MRC devra embaucher un agent de sensibilisation aux matières putrescibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. forme un nouveau comité de sélection pour embaucher l'agent de sensibilisation aux matières putrescibles, lequel est composé de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, et du responsable des matières résiduelles, M. Christian Pelletier;
2. demande à ce comité de sélection d'effectuer les démarches nécessaires pour sélectionner la personne apte à occuper le poste d'agent de sensibilisation aux matières putrescibles, lequel poste se définit ainsi :

Durée : 16 semaines  
Nombre d'heures par semaine: 40  
Taux horaire : 15 \$

La recommandation de ce comité de sélection sera entérinée ultérieurement par le conseil des maires de la MRC;

3. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous documents relatifs à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7112-06-2011

Projet de biométhanisation de la SÉMER de Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a lancé sa nouvelle politique de gestion des matières résiduelles qui vise, entre autres, à interdire l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit trouver un mode de traitement de ses matières organiques;

CONSIDÉRANT l'offre de participation au projet de biométhanisation de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMER) de la région de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE l'apport des matières organiques de la SÉMER viendra atténuer les coûts pour l'ensemble des utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. désire s'associer au projet de biométhanisation de la SÉMER de Rivière-du-Loup avec la participation de 3 % en capital-actions;
2. entamera des négociations avec le conseil d'administration de la SÉMER afin de ratifier une convention d'actionnaires et une convention exclusive pour le traitement de ses matières résiduelles organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7113-06-2011

Achat d'équipement téléphonique et imprimante multifonction

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir de l'équipement téléphonique et une imprimante multifonction pour l'écocentre de Mont-Louis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise l'achat d'équipement téléphonique et d'une imprimante multifonction pour l'écocentre de Mont-Louis;
2. autorise l'installation de ces appareils ;
3. autorise à prélever l'argent pour ces dépenses dans les postes budgétaires 2456331 et 2456640.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7114-06-2011

Correction au contrat notarié sous le numéro 4801

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit demander une correction à la clause 17.7 de l'Acte de vente, servitude de passage et extinction de servitude, reçu devant le notaire le 28 février 2008, sous le numéro 4801, par Sylvain Chenel à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, lequel a été publié au bureau de la publicité des droits

de la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts le 28-02-2008, sous le numéro 15 007 713;

CONSIDÉRANT QUE la clause 17.7 de l'*Acte de vente, servitude de passage et extinction de servitude* stipule ce qui suit :

*Les travaux de construction, d'entretien et de réparation de ce passage seront assumés conjointement par les utilisateurs...*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande de modifier la clause 17.7 de l'*Acte de vente, servitude de passage et extinction de servitude*, sous le numéro 4801, dans lequel les travaux de construction, d'entretien et de réparation d'un passage seront assumés par l'acquéreur ;
2. d'engager un notaire à cet effet ;
3. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à signer le ou les documents à cet effet ;
4. autorise à prélever l'argent pour cette dépense dans le poste budgétaire 2455418.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7115-06-2011

Réalisation chemin d'accès à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT la correction qui sera apportée à la clause 17.7 de l'*Acte de vente, servitude de passage et extinction de servitude*, reçu devant le notaire le 28 février 2008, sous le numéro 4801, par Sylvain Chenel à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie devra réaliser un chemin d'accès à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts et en assumer les frais.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise l'engagement d'un entrepreneur pour réaliser un chemin d'accès à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts ;
2. autorise à prélever l'argent pour cette dépense dans le poste budgétaire 2455522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 02 à 20 h 03.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME CLAUDETTE ROBINSON, il est résolu de lever la séance à 20 h 03.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Renée Deschênes, directrice générale  
et secrétaire-trésorière